

Un contrat de milieu (rivière, baie, delta, étang) est un instrument d'intervention opérationnel des politiques partenariales de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Contrairement au SAGE, le contrat de milieu n'a pas de portée juridique : il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers. Plus d'informations sur le site : <http://www.gesteau.fr>

Un contrat de milieu suit 4 phases :
réflexion préalable, élaboration du dossier de candidature
- Emergence :
agrément préalable, arrêté de constitution du comité de rivière, rédaction du contrat, agrément définitif.
- Elaboration :
signature du contrat, mise en oeuvre des actions.
- Mise en oeuvre :
- Achevé : après la date de clôture.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES CONTRATS DE MILIEU en 2015

35 contrats de milieu :
rivière, étang, delta, baie

Etat d'avancement des contrats de baie

	Mise en oeuvre	(4)
	Elaboration	(1)

Etat d'avancement des contrats rivière, étang, delta

	Achevé	(5)
	Mise en oeuvre	(15)
	Elaboration	(8)
	Emergence	(2)

Limites administratives :

-  Chef-lieu de département
-  Limite de région
-  Limite de département
-  Rivières principales

Sources :
DAGE/SEMA groupe de travail partenarial
Pôle eau et environnement du
CRIGE PACA
Fond GEOFLA ® BDALTI ® - © IGN

 **Pôle métier
Eau & Environnement**

Région
DCOPT
SCOPE  Unité SIG
24/01/2017
Provence-Alpes-Côte d'Azur

